

Teissier balaie le Fini-parti

Fin du Fini-parti, sectorisation des moyens, promotions au mérite: le président de MPM dégage son plan propreté

Sur le papier, c'est une révolution. Fin du "Fini-parti" à la marseillaise, minutage des heures de travail (et des temps de pause) des agents, affectation des cantonniers à l'échelon des mairies de secteur: le plan "propreté" de MPM, que *La Provence* s'est procuré, doit entrer en vigueur dès

l'automne prochain après son adoption en conseil communautaire. Face à la saleté de Marseille, et ce qu'il a récemment qualifié de "*risque d'africanisation*", Guy Teissier veut rompre avec des habitudes jusque-là immuables. Le nouveau président UMP de MPM s'y était engagé dans son discours d'investiture. La décision de la cour administrative d'appel du 25 avril imposant à MPM de régulariser les heures de travail des éboueurs sous les six mois a précipité les choses.

Reste que la mise en application ce nouveau "contrat local de propreté" se heurte déjà à l'hostilité unanime des syndicats, à qui MPM ne ferme toutefois pas la porte pour négocier à la marge.

À quelques mois des élections professionnelles de décembre, le président de MPM devra jouer serré pour ne pas sacrifier son plan aux surenchères. Ou s'enliser dans la grève.

Par Sophie MANELLI

► FIN DU "FINI-PARTI" À LA MARSEILLAISE

"Il convient de mettre en terme au Fini-parti tel qu'il est pratiqué actuellement", énonce clairement MPM, dans le texte qui sera soumis le 30 juin prochain en comité technique paritaire. Guy Teissier se conforme ainsi à la décision de la cour d'appel, qui a jugé illégal cette organisation du travail, au motif qu'elle n'avait pas été autorisée par une délibération du conseil communautaire. Dès lors, MPM avait 3 solutions: faire appel devant le Conseil d'État, comme l'avait suggéré Jean-Claude Gaudin. Faire adopter une délibération pour régulariser ce système. Ou bien mettre un terme à ces dérives "qui se révèlent très pénalisantes pour les agents eux-mêmes, pour le budget communautaire et pour l'efficacité du service public", indique MPM. Le plan prévoit donc d'"augmenter et harmoniser le temps de travail des agents", et décrit même des "journées types". Pour la collecte par exemple, la prise de pause (habillage, prise de consignes) est évaluée à 45 mn, l'activité de collecte à 5 h 30 au total, "interrompues par une pause de 20 à 30 mn". Enfin, 45 mn seront consacrées à la fin de vacation (retour, signalement d'anomalies, douche). Pointeuse obligatoire aussi pour les agents de propreté, qui devront passer 75 % de "sur le terrain" (idem pour les agents de maîtrise).

L'objectif est évidemment d'augmenter le temps de travail des agents dont un rapport de la chambre régionale des comptes a établi en 2007 qu'il atteignait, pour les éboueurs "la moitié du temps de travail légal, soit 3 h 30 environ au lieu de 7 h". Cette course épuisante derrière les bennes, préjudiciable à la qualité du service, occasionne qui plus est de nombreux accidents du travail et arrêts-maladies. Pour MPM, il s'agit de rompre ce "cercle vicieux".

► UN AVANCEMENT AU MÉRITE



Comment motiver les agents qui travaillent dans un secteur socialement peu valorisé? Outre une campagne de communication externe pour redorer le blason de la propreté urbaine aux yeux de la population, MPM envisage d'instaurer un système de *"rémunération, avancement et promotion au mérite selon des objectifs fixés à l'avance et connus de tous"*. Autrement dit: fini, les petits arrangements avec les copains. Pour louable quelle soit, cette proposition reste toutefois dans le flou artistique, aucune précision n'étant apportée quant aux modalités de sa mise en œuvre.

► DES GAINS DE PRODUCTIVITÉ

MPM a calculé que le temps supplémentaire de travail dégagé par le Fini-parti devrait permettre à la fois de ralentir le rythme des collectes (donc d'améliorer la " finition " du service) mais aussi de réaliser une 2^e tournée si nécessaire.

► UN CALENDRIER RESSERRÉ

Après adoption probable du contrat local de propreté au conseil communautaire du 18 juillet, des comités de pilotage seront installés à l'automne dans l'ensemble des mairies de secteur. Dès la fin septembre, le nouveau dispositif sera mis en place dans 1^{er}-7^e, 6^e-8^e et 9^e-10^e arr. *"Les autres arrondissements seront déployés progressivement et la généralisation sera effective au plus tard en janvier 2015"*, annonce MPM. Le déploiement du personnel sur les secteurs sera initié sur la base du volontariat, *"par un dispositif de fiches de vœux"*.

LA RÉACTION des syndicats de MPM

"On ne rentrera pas dans le piège"

"Du changement, mais pas n'importe comment", clame le tract diffusé ces jours-ci par le SDU-FSU, qui exige purement et simplement le "retrait du dossier" de l'ordre du jour du comité technique paritaire du 30 juin. "Il n'y a eu aucune concertation, c'est scandaleux. On ne rentrera pas dans le piège", s'énerve Roger Aymard, qui refuse de se prononcer sur le fond. "La plupart des propositions de MPM restent floues. On nous dit simplement qu'elles feront l'objet de notes de service dont on ignore tout". Force ouvrière (majoritaire) qui n'a pas souhaité répondre à nos questions hier dénonce également l'absence de concertation et a déposé un préavis de grève le 30 juin prochain, jour du CTP.

Dans l'entourage de Guy Teissier, on précise d'abord que *"le plan de propreté est encore en phase de négociation"*. Des évolutions seraient donc encore possibles, *"même si 90 % du dispositif est acté"*.

Concertation ou consultation ?

Hier, dans un communiqué, MPM indique que *"Guy Teissier a rencontré toutes les organisations syndicales pour leur dire la nécessité d'une mobilisation collective et sa détermination à faire aboutir les évolutions indispensables au niveau de l'organisation et du fonctionnement interne"*. FO a en effet été reçu à part en début de semaine dernière, au grand dam du SDU-FSU qui a décliné le second rendez-vous prévu le lendemain. MPM précise également que *"les maires de secteurs, élus de proximité représentants les habitants, ont eux aussi été consultés"*. Avec eux, Guy Teissier a évoqué les conditions dans lesquelles ils pourraient jouer demain un rôle plus important dans la définition et la supervision du dispositif de propreté sur leur territoire.

"Cette phase de concertation est essentielle car, si la communauté urbaine a un rôle prépondérant à jouer en tant qu'animateur et en tant qu'opérateur, tous les acteurs devront s'engager pour que les choses changent vraiment" insiste MPM. Une fois le contrat local de propreté entériné par vote, *"le président Teissier prendra contact avec l'ensemble des acteurs concernés (commerçants, restaurateurs, associations...) pour demander à chacun de prendre des engagements précis, susceptibles de faire évoluer les comportements"*.